



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

RB/YG

P.V. AEDCI 27

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 8 mars 2018

Ordre du jour :

Echange de vues avec Sir Simon McDonald, Permanent Under Secretary and Head of the Diplomatic Service at the Foreign and Commonwealth Office

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer

Mme Octavie Modert, remplaçante de M. Marc Spautz

Sir Simon McDonald, Permanent Under Secretary and Head of the Diplomatic Service at the Foreign and Commonwealth Office
S.E.M. John Marshall, Ambassadeur de la Grande-Bretagne à Luxembourg

Mme Sarah Brock, Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire
M. Lucas Thil, Stagiaire auprès de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Marc Baum, observateur délégué

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Echange de vues avec Sir Simon McDonald, Permanent Under Secretary and Head of the Diplomatic Service at the Foreign and Commonwealth Office

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration souligne que l'Union européenne entrera dans une nouvelle relation avec la Grande-Bretagne. Il rappelle que le négociateur en chef de l'Union européenne mise sur la transparence des négociations. La Chambre des Députés suit de près l'avancement des négociations et les prises de position au Parlement européen et au Conseil.

En tant que fonctionnaire, Sir Simon Mc Donald regrette personnellement le vote pour le « Brexit », mais il doit le respecter et faire en sorte que la Grande-Bretagne en tire le meilleur profit. Il compte sur une bonne relation avec l'Union européenne après le « Brexit ». La question de la frontière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord est, par ailleurs, un sujet important évoqué lors des négociations.

L'orateur s'attend à ce que la position britannique soit définie plus en détail dans les prochaines semaines. Il fait savoir que le discours de la Première Ministre britannique tenu devant le Parlement le 5 mars 2018 peut servir de référence. Les membres du Parti conservateur se sont ralliés aux positions de la Première Ministre. Les éléments clés de cette position sont la sortie de la Grande-Bretagne du marché unique et de l'union douanière, ainsi que la négociation d'un accord de libre-échange étendu avec l'Union européenne. Un tel accord pourrait être bénéfique pour les deux côtés. L'Union européenne a par ailleurs conclu des accords très variables avec différents pays tiers.

En ce qui concerne le « cherry picking », la Première Ministre a admis explicitement dans son discours qu'il ne peut pas y avoir des avantages sans obligations. La Grande-Bretagne cherche à établir une coopération étroite avec l'Union européenne dans certains domaines, dont la sécurité interne et externe. L'ambition de la Grande-Bretagne est de défendre ses intérêts nationaux tout en progressant ensemble avec l'Union européenne.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus du débat.

Dans son discours, la Première Ministre britannique a proposé de rester membre de certaines agences et certains programmes de l'Union européenne (p. ex. Erasmus, Horizon 2020). La Grande-Bretagne assumerait les obligations financières y résultant. Par ailleurs, la Première Ministre n'exclut plus catégoriquement que la Cour de Justice de l'Union européenne continue à être compétente pour certains domaines.

En ce qui concerne la place financière de Londres, plusieurs scénarios sont possibles. Une coopération étroite avec l'Union européenne est souhaitée. Si la City of London perd son poids, ce ne sera pas forcément au profit de l'Union européenne, mais peut-être de Singapour, Hong Kong ou New York. En l'absence d'un accord dans le domaine financier, la City of London doit trouver d'autres voies à suivre, et, dans cette hypothèse, rien n'est exclu.

Sir Simon Mc Donald fait savoir qu'une période de transition pourrait s'étendre jusqu'en fin 2020, voire au-delà, ceci dans le contexte des négociations du cadre financier multiannuel. Pendant la période d'avril 2019 à fin 2020, la Grande-Bretagne continuera à implémenter l'acquis communautaire.

Les négociations sur le « Brexit » sont asymétriques, les 27 Etats membres de l'Union européenne étant beaucoup plus puissants ensemble que la Grande-Bretagne.

Les deux Chambres du Parlement britannique sont très actives. Le Parlement procédera au vote à la fin des négociations. Le discours de la Première Ministre britannique devant la Chambre des Représentants avait comme effet d'aligner le Parti conservateur à ses positions. Il sera désormais nécessaire de garder le Parti derrière elle jusqu'à la fin des négociations.

La question sur le Gibraltar fait partie du paquet des négociations, mais n'a pas la même importance que p. ex. la question de la frontière avec l'Irlande.

Luxembourg, le 23 mars 2018

La Secrétaire-Administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel